



République française
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THORAME-BASSE**

Séance du mercredi 12 août 2026

Date de la convocation:

Membres en exercice : 5

douze août deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Robert LIAUTAUD

Présents : 4

Présents : Monsieur Robert LIAUTAUD, Madame Caroline CHAILLAN, Madame Eliane VERDINO, Monsieur Paul OLIVER

Votants: 5

Représentés: Madame Martine BONALD représentée par Madame Caroline CHAILLAN

Pour: 5

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Madame Caroline CHAILLAN

**Objet: Approbation du procès-verbal de la séance du 2 août 2026 -
DE_053_2026**

Le procès-verbal a été adressé aux membres du Conseil municipal précédent, le 11 août 2026 par mail. Aucune remarque a été observée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le procès-verbal de la séance du 2 août 2026

Le Maire,
Robert LIAUTAUD

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus.



Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31, Rue Jean-François Leca - 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Date de transmission de l'acte: 13/08/2026

Date de réception de l'AR: 13/08/2026

004-210402186-DE_053_2026-DE
A G E D I